

Communiqué de presse commun

Confédération Nationale du Crédit Mutuel et Crédit Mutuel Arkéa

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel et le Crédit Mutuel Arkéa prennent acte de la décision du Conseil d'État

Le 30 janvier 2023 – La Confédération Nationale du Crédit Mutuel et le Crédit Mutuel Arkéa prennent acte de la décision rendue le 27 janvier par le Conseil d'Etat portant sur la « Décision à Caractère Général relative au renforcement de la cohésion du Groupe Crédit Mutuel » (DCG Cohésion), adoptée en février 2021 par la Confédération.

Par cette décision, le Conseil d'Etat :

- annule les dispositions qui imposaient l'utilisation du nom « Crédit Mutuel » aux groupes régionaux, dont le Crédit Mutuel Arkéa, et aux caisses de Crédit Mutuel ;
- confirme les autres dispositions relatives au contrôle et au suivi par la Confédération des risques inhérents aux produits et services commercialisés par les entités du groupe, comme à leurs acquisitions significatives.

Cette DCG Cohésion, contestée par le Crédit Mutuel Arkéa, constitue un des sujets des échanges en cours, lesquels se poursuivent dans un cadre apaisé, avec comme ambition de concilier la cohésion du groupe et l'autonomie de chacun de ses membres.

A propos du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Il compte plus de 11 000 salariés, 2 600 administrateurs, plus de 5 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 182,4 milliards d'euros. Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Premier groupe bancaire à se doter d'une Raison d'être en 2020, Crédit Mutuel Arkéa est devenu une société à mission en 2022 et s'engage au travers de son plan stratégique "Transitions 2024" à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs afin de se positionner comme le partenaire financier agile et innovant des transitions d'avenir. Présent sur l'ensemble du territoire national, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de maintenir ses centres de décisions en région. Il est un acteur majeur de la création d'emploi sur ses territoires, et s'appuie sur une dynamique de recrutement continue. Le groupe a acquis la conviction que le développement local ne peut se faire qu'en alliant le financier et l'extra-financier. C'est la raison pour laquelle Crédit Mutuel Arkéa est la première banque française à avoir développé une méthode inédite de calcul de la performance globale. Cela lui permet de prendre en compte l'ensemble des impacts financiers, sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités et celles de ses parties prenantes. Plus d'informations sur le site www.cmarkea.com

Contact Presse : Ariane Le Berre-Lemahieu – 06 86 27 26 57 - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com

A propos de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Vigie, phare et forum au bénéfice de l'ensemble du groupe et de ses valeurs communes, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel est l'organe central du réseau. Encadrées par le Code monétaire et financier, ses missions principales sont la représentation, la supervision, le contrôle et la protection de la marque. Les 19 fédérations du groupe y adhèrent (18 fédérations régionales et une fédération à vocation nationale, le Crédit Mutuel Agricole et Rural). Ses 250 collaborateurs exercent leurs expertises au service de l'ensemble des entités du Crédit Mutuel. Ce cadre permet d'assurer un développement optimal de l'ensemble des groupes régionaux, dans le respect de leur autonomie.

Contact Presse : Corinne Gaudoux - 07 89 00 88 74 - corinne.gaudoux@creditmutuel.fr